













VESTIGE PONT ROMAIN  
VOIE PERIGUEUX-SAINTE



MOULIN DE ROCHEREUIL

Bourdeilles, le lundi 23 juillet 2018,

Jean MEZURAT  
Gérant du G.F.R. de THOIRAC  
Toirac  
24310 BOURDEILLES  
05.53.04.52.84  
jeanmezurat@gmail.com

Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN CLERC  
Préfète de la DORDOGNE  
PRÉFECTURE  
2, rue Paul Louis Courier

24000 PÉRIGUEUX

**Lettre recommandée avec avis de réception n°**  
**Lettre PERSONNELLE**

Madame la PREFETÈ DE LA DORDOGNE,

J'accuse réception de votre courrier daté du 1<sup>er</sup> mars 2018 me demandant de prendre mes dispositions concernant la soit disant continuité écologique visant les moulins situés sur la Dronne jusqu'à Valeuil. Mon moulin de « Rochereuil » commune de Grand-Brassac, en fait parti. 2 solutions :

- La 1ère consiste à aménager sur la chaussée du moulin une passe à poissons.
- La 2ème procéder à sa démolition complète.

Je précise que je ne suis pas contre une Loi qui entend engager et faire engager d'énormes frais pour éliminer un monument que je classe « historique » ayant existé entre 1129 et 1143, comme indiqué dans le cartulaire de l'abbaye de Chancelade. Je ne pense pas que depuis 889 ans les poissons aient eu des difficultés pour vivre dans la Dronne dans laquelle ils se sont parfaitement reproduits en abondance sauf depuis une trentaine d'années.

Respectueux des Lois, j'ose espérer que les personnes responsables chargées de faire respecter lesdites Lois, auront à cœur d'appliquer à eux-mêmes les articles de la « DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789 » et notamment l'article 17 ainsi rédigé :

**"La propriété étant un droit inviolable et sacré, alors nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité légalement constatée l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité"**

Merci de me confirmer que la nécessité a été légalement constatée et que je serai dédommagé par une juste et préalable indemnité qui se limitera au minimum à la perte de la valeur du moulin qui ne pourra plus fonctionner et ne manquera pas de s'écrouler dans les mois ou années à venir, ses fondations se trouvant à l'air ce qui amoindra ou annulera son efficacité ; en outre je devrais renoncer à exploiter la fabrication d'huile de noix, le pressoir fonctionnant grâce à la turbine.

**COMPTE-TENU DES FAITS SUS-EXPOSÉS, PAR LA PRÉSENTE, JE DÉGAGE TOUTES RESPONSABILITÉS QUI POURRAIENT M'ÊTRE IMPUTÉES, N'AYANT PAS LES MOYENS DE FAIRE FACE A CES DÉPENSES, MÊMES PAS CELLE DE LA DÉMOLITION. QUE FAUT-IL FAIRE ?**

**Il n'y a qu'une solution qui puisse paralyser ce cataclysme**, il faudrait réparer la chaussée dans son ensemble en y incorporant une passe à poissons selon les instructions des professionnels responsables, et éventuellement y insérer une passe à canoës, mais n'ayant pas les moyens d'engager une telle dépense et compte tenu de mon âge (81 ans) je n'entends pas faire un tel emprunt, je ne peux que laisser l'administration commander et payer l'entreprise qu'elle aura choisie pour la démolition de ladite chaussée à ses risques et périls.

**Par contre si tous les intéressés sont d'accord pour participer aux frais** de sauvetage du patrimoine existant en proportion des avantages qu'ils en tireront, je suis prêt à y participer en y apportant une modeste contribution.

**Le même courrier est adressé aux ponts et chaussée responsables du pont** – Aux monuments historiques responsables du pont romain et du moulin – **Aux services responsables des zones humides écologiques** – **Aux Maires des communes voisines** ( Grand-Brassac, Creyssac, Bourdeilles, Brantôme, Lisle, Paussac-Saint-Vivien, Montagrier et Tocane-Saint-Âpre ) recevant de nombreux touristes.

Le matin en me levant, je ne peux m'empêcher de penser à cette réflexion « Tourne mon beau moulin, coule ma belle Dronne, donnez vie à ce site enchanteur. Une seconde d'arrêt dans l'éternité, au bord de la Dronne où la nature s'est faite belle pour vous y recevoir » J.M

Je joints à la présente, quelques photos et documents vous permettant d'apprécier la beauté du lieu concerné. Je peux même vous accompagner sur les lieux si vous le jugez utile.

Je vous prie de croire, Madame la PREFETE, à mon profond respect et vous prie d'accepter mes respectueux hommages.



Jean MEZURAT

En provenance de :

Monsieur Anne-Jackie BRONCHET  
Cité de la Bourgue  
Boulevard  
2, rue Paul Louis Courin  
24000 Bourgueil

SGR2 V21 - FTC 30A - 20180231003 - 03/16



**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR : **AR 1A 128 559 3096 8**



Renvoyer à

FRAB



Présenté / Avisé le : **24 JUIL. 2018**

Distribué le : **24 JUIL. 2018**

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : ...

Bureau du Courrier Interministériel

Monsieur Mezurat Jean

Chez Touac

24310 Bourdeilles